



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-031 / 3-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, D. ZAMBON.

Représentés : B. GATTAZ, J. ROBERT, L. TRICOLI.

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Chantal STELLA.

OBJET : PATRIMOINE-FONCIER / ACQUISITIONS : Alignement de la rue du Placyre - Acquisitions foncières aux riverains

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : dans sa délibération n°2013-059 en date du 18 avril 2013, la Commune de Voiron approuvait le plan d'alignement de la voie communale du Placyre après rapport et conclusions du commissaire enquêteur. En suite de la publication du plan d'alignement, l'article L 112-2 du Code la voirie routière (loi 89-413 1989-06-22 jorf 24 juin 1989) stipule que les sols des propriétés non bâties dans les limites qu'il détermine, sont attribués de plein droit à la collectivité propriétaire de la voie publique. Les sols des propriétés bâties à la date de la publication du plan d'alignement sont attribués à la collectivité propriétaire de la voie publique dès la destruction des bâtiments. Lors du transfert de propriété, l'indemnité est, à défaut d'accord amiable, fixée et payée comme en matière d'expropriation.

Aujourd'hui, afin de réaliser les travaux d'aménagement, la Commune de Voiron a décidé d'indemniser de gré à gré les riverains à hauteur de 20 €/m². Les parcelles concernées sont listées dans le tableau joint.

Ces affaires seront actées devant notaire.

... / ...

Le montant des acquisitions étant inférieur au seuil des 180 000 euros, l'avis de France Domaine n'est pas requis.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, stationnement, Cadre de vie du 21 mars 2019,
Vu l'avis de la Commission Finances Administration générale du 19 mars 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les conditions des présentes acquisitions de sol aux riverains listés en annexe, en fonction d'une indemnité de 20 euros le m², pour les besoins de l'alignement de la rue du Placyre,
- d'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

| | vendeurs | Parcelles mères | Parcelles à acquérir | Prix au m2 | Prix total |
|----|---|-------------------------------|---|------------|--------------|
| 1 | Jean-Charles VERILHAC | AZ 245 AZ 246 | AZ 1553 154 m2 AZ 1555 112 m2 | 20 euros | 5320 euros |
| 2 | Copropriété JARDINS D'EPIONE par son syndic NEXITY | AZ 1362 AZ 1361 AZ 1360 | AZ 1561 43 m2 AZ 1559 85 m2 AZ 1557 59 m2 | 20 euros | 3740 euros |
| 3 | Indivision BOURRION | AZ 216 AZ 255 AZ 174 | n° à venir 725 m2 n° à venir 10 m2 n° à venir 88 m2 | 20 euros | 16 460 euros |
| 4 | Marie-Christine BARBAGALLO | AZ 234 | AZ 1567 54 m2 | 20 euros | 1080 euros |
| 5 | Indivision REYNAUD VOYARD | AZ 1416 | n° à venir 06 m2 | 20 euros | 120 euros |
| 6 | Indivision CHAMPIER | AZ 254 | n° à venir 15 m2 | 20 euros | 300 euros |
| 7 | Indivision HENNEQUIN DE VILLERMONT | AZ 241 AZ 247 | AZ 1563 591 m2 AZ 1565 320 m2 | 20 euros | 18 220 euros |
| 8 | Michel / Eliane LA TOUR | AZ 248 AZ 249 | n° à venir 24 m2 n° à venir 06 m2 | 20 euros | 600 euros |
| 9 | Indivision CICUTTINI | AZ 215 | n° à venir 155 m2 | 20 euros | 3100 euros |
| 10 | Raymond BIJAOU Valérie GEBEL | AZ 1439 | n° à venir 09 m2 | 20 euros | 180 euros |